

## DUT INFORMATIQUE

**Institut Universitaire de Technologie de DIJON - B.P. 17867 - 21078 DIJON Cedex**

<i>Responsable</i>	<i>Alexandre GUIDET</i>	<i>Tél. 03.80.39.64.51- Mél : <a href="mailto:dir-iq@iut-dijon.u-bourgogne.fr">dir-iq@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a></i>
<i>Secrétariat</i>	<i>Thérèse GIBASSIER</i>	<i>Tél. 03.80.39.64.50 - Mél : <a href="mailto:sec-iq@iut-dijon.u-bourgogne.fr">sec-iq@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a></i>
<i>Service Scolarité</i>	<i>Dante PARINI</i>	<i>Tél. 03.80.39.64.02 - Mél : <a href="mailto:scolarite-iut@iut-dijon.u-bourgogne.fr">scolarite-iut@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a></i>

### OBJECTIFS ET DÉBOUCHÉS

Former des informaticiens capables de participer à la conception, la réalisation et la mise en œuvre de systèmes informatiques correspondant aux besoins des utilisateurs. Pour assumer ces responsabilités, les informaticiens doivent être compétents sur le plan technologique, connaître l'environnement socio-économique dans lequel ils auront à exercer leur profession, posséder une bonne culture générale et se montrer aptes à la communication. À cette fin, les enseignements sont :

- fondamentaux, pour acquérir des connaissances, des concepts de base et des méthodes de travail,
- appliqués, pour faciliter l'apprentissage de ces concepts et déployer des savoir-faire professionnels,
- évolutifs, pour intégrer les progrès technologiques et les exigences du monde professionnel,
- ouverts, pour développer les facultés de communication indispensables aux informaticiens dans l'exercice de leur métier.

Les DUT informatique sont recrutés par de grandes entreprises ou administrations, par des sociétés de services et d'ingénierie en informatique (SSII) ou par des PME-PMI. Les travaux qui leur sont confiés sont très variés : Réalisation et mise au point de programmes, Maintenance de logiciels, Assistance aux utilisateurs, Exploitation d'un centre informatique, Gestion de réseaux informatiques, Administration de Bases de Données, Activités technico-commerciales, Formation... Les DUT informatique sont très recherchés par les entreprises car la formation reçue leur permet de s'adapter à toutes les situations et d'évoluer sans problèmes lors de chaque mutation technologique.

### CONDITIONS D'ADMISSION

#### 1) Formation Initiale

Les admissions en première année sont prononcées après examen des dossiers de candidature et éventuellement entretien avec un jury. Cette formation, qui inclut des enseignements d'adaptation est ouverte aux bacheliers issus de toutes sections, aussi bien générales que technologiques. Il est rappelé à l'ensemble des candidats éventuels qu'aucune connaissance préalable en informatique n'est indispensable, pas plus que la possession d'un ordinateur personnel. Les dossiers retenus en priorité seront ceux qui montreront un profil équilibré entre les matières scientifiques et littéraires. Pour déposer un dossier de candidature connectez-vous sur le site à partir du 20 janvier 2011 : <http://www.admission-postbac.fr/>

#### 2) Formation continue et VAE

Peuvent être admis des auditeurs engagés dans la vie active ou à la recherche d'un emploi, et dont le niveau a été jugé suffisant par le jury, après examen du dossier, entretiens, tests. La procédure de VAE est appliquée conformément aux

règles en vigueur dans l'université (pour tous renseignements complémentaires adressez-vous au secrétariat du département au 03.80.39.64.50).

- contactez pour tous renseignements complémentaires le secrétariat du département au 03.80.39.64.50

## ORGANISATION ET CONTENU DES ÉTUDES

Le parcours d'un étudiant est basé sur une validation de crédits par semestre. Un nombre minimal de 120 crédits est requis pour obtenir le DUT. Le principe de validation des crédits repose sur le système ECTS (European Credit Transfer System) où un semestre universitaire comporte 30 crédits. Il permet la validation d'études, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la mobilité étudiante au sein de l'Union Européenne.

La durée de formation conduisant au DUT est de quatre semestres, chacun étant doté de 30 crédits. Dans chaque semestre, l'enseignement est organisé en unités d'enseignement, elles-mêmes formées de modules. Le cœur de compétences de la formation correspond aux trois premiers semestres (1530 heures, soit 85% du volume horaire), au projet tutoré et aux stages. Les modules complémentaires sont placés au quatrième semestre (270 heures).

L'ensemble est équivalent à 1800 heures. La présence des étudiants à tous les enseignements, projets et stage est obligatoire.

## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Le contrôle des connaissances et le fonctionnement des jurys se déroulent conformément aux arrêtés nationaux en vigueur. Le principe de l'évaluation est celui du contrôle continu. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement.

Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant. La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

- Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;
- La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent,
- Et, le respect des règles d'assiduité dans chaque module

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

La poursuite d'études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus. Durant la totalité du cursus conduisant au diplôme universitaire de technologie, l'étudiant ne peut être autorisé à redoubler plus de deux semestres. En cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par le directeur de l'IUT, un redoublement supplémentaire peut être autorisé.

### **Activités sportives**

Un étudiant en DUT ayant des activités sportives dans le cadre du SUAPS peut bénéficier d'une bonification dans la limite de 5 %. Cette bonification est intégrée dans le calcul de la moyenne. Tout étudiant - y compris les sportifs de haut niveau - désirant bénéficier du "bonus sport" doit prendre contact avec le SUAPS, seul organisme habilité à conférer et apprécier une bonification.

Pour la prise en compte du bonus sport, la carte de présence aux activités devra être rendue impérativement:

- Semestre 1 : avant le 18 décembre,
- Semestre 2 : avant le 31 mai.

## Enseignement en informatique

<b>Algorithmique et programmation</b>	Bases de l'algorithmique, structures de programmes, récursivité, programmation objet, structures de données, programmation générique, programmation par composants, programmation événementielle.
<b>Architectures, systèmes, réseaux</b>	Architectures des ordinateurs, systèmes de codage et numération, programmation C, technologies des périphériques, Systèmes d'exploitation, Réseaux locaux, Télématicque, Réseaux étendus, Ethernet, Internet.
<b>Outils et Méthode du Génie Logiciel</b>	Analyse et conception des systèmes d'information, Bases de données, Langage SQL, Accès à un SGBD par un programme, Accès aux SGBD par Internet, Programmation web.

## Connaissances et Compétences Complémentaires

<b>Mathématiques</b>	Bases mathématiques pour l'informatique, Arithmétique, Graphes et langages d'état, Algèbre, Géométrie, Analyse, Probabilités et statistiques.
<b>Économie et Gestion des Organisations Expression, Communication, Langues</b>	Économie d'entreprise, Fonctionnement des entreprises, Droit de l'informatique, Gestion de l'informatique, gestion de projet Expression écrite et orale, Communication, Préparation à l'insertion professionnelle, Anglais général, Anglais de spécialité.

## Projets Tuteurés, projets Personnel et Professionnel, Stage

<b>PPP</b>	Construction d'un projet professionnel, Découverte des métiers de l'informatique
<b>PROJET TUTEURÉ</b>	Réalisation d'une application pluridisciplinaire en milieu réel, aux 3e et 4e semestre, dans le cadre des projets tuteurés
<b>STAGE</b>	<i>DIX SEMAINES EN ENTREPRISE.</i> Possibilité d'effectuer le stage en entreprise à l'étranger

- UE11 Enseignement en informatique S1 : 15 ECTS (Coeff. 15)
- UE12 Connaissances et compétences complémentaires S1 : 15 ECTS (Coeff. 15)
- UE21 Enseignement en informatique S2 : 15 ECTS (Coeff. 15)
- UE22 Connaissances et compétences complémentaires S2 : 15 ECTS (Coeff. 15)
- UE31 Enseignement en informatique S3 15 ECTS (Coeff. 15)
- UE32 Connaissances et compétences complémentaires S3 15 ECTS (Coeff. 15)
- UE41 Modules complémentaires S4 : 15 ECTS (Coeff. 15)
- UE42 Projet et Stage 15 ECTS (Coeff. 15)